AR PREFECTURE
006-240600593-20180410-180414-DE
Reçu le 20/04/2018

Pays des Paillons
Communauté de Communes

DEPARTEMENT
des ALPES-MARITIMES

Communauté de communes du pays des Paillons

OBJET :
Réalisation d'un pôle d'échanges multimodal à la gare de L'Escarène : demande de subventions auprès du FNADT

Décision n° 18 04 14

Nombre de conseillers en exercice : 37

Nombre de présents : 24
Nombre de votants : 31
Pour : 31
Contre : 0
Abstentions : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille dix- huit, le mardi 10 avril à 20 heures 30, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à Blausasc, au siège de la communauté de communes, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Edmond Mari.

Etaient présents : Messieurs Edmond Mari, Maurice Lavagna, Francis Tujague, Pierre Donadey, Cyril Piazza, Joël Gosse, Michel Lottier, Madame Monique Giraud-Lazzari, Messieurs Noël Albin, Gérard Branda, Christian Dragoni Madame Martine Brun, Messieurs Bernard Martinez, Jacques Saulay, Madame Michèle Maurel, Monsieur Gérard De Zordo, Madame Nadine Ezingeard, Messieurs Pierre Vestri, Jean-Claude Vallauri, Madame Christiane Blanc-Ricort, Monsieur Jean Nicolas, Madame Béatrice Ellul, Monsieur Jean-Marie Franco et Madame Sylvie Gantelme formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés : Monsieur Michel Calmet par Madame Christiane Blanc-Ricort, Madame Evelyne Laborde par Monsieur Michel Lottier, Monsieur Yves Pons par Monsieur Cyril Piazza, Monsieur Gérard Stoerkel par Monsieur Gérard Branda Monsieur Georges Gaede par Madame Monique Giraud-Lazzari, Monsieur Philippe Mineur par Monsieur Jacques Saulay, Madame Marie-Thérèse Barrios-Breton par Monsieur Jean-Claude Vallauri,

Absents excusés : Messieurs Robert Nardelli, Jean-Marc Rancurel, Mesdames Edith Lonchampt Alexandra Russo, Monsieur Stéphane Sainsaulieu, Madame Germaine Millo,

Madame Martine Brun a été nommée secrétaire de séance.

Le président rappelle que le projet de construction d'un pôle d'échanges multimodal à la gare de L'Escarène est une opération qui a pour objectif de favoriser le transport collectif sur le territoire communautaire. Cela fait donc parti des opérations majeures pour favoriser la mobilité durable.

Afin d'être en mesure de mener à bien cette opération dont le coût prévisionnel s'élève à 338 334,00 € HT, il propose, suite à la signature du CRET, (Contrat Régional d'Equilibre Territorial) de solliciter le concours financier de l'Etat auprès du FNADT, selon le plan de financement suivant :

- Coût total de l'opération :	338 334,00 HT €
- Subvention Région :	236 834,00 € (70%)
- Subvention Etat :	33 833,00 € (10%)
- Autofinancement :	67 667,00 € (20%)

Le conseil communautaire, ouï l'exposé du président, après en avoir délibéré,

Afin de mener à bien le projet de réalisation d'un pôle d'échanges multimodal à la gare de L'Escarène, évalué à 338 334,00 HT €;

Sollicite de l'Etat, au titre du FNADT, une subvention 33 833,00 €, soit 10% du montant de l'opération ;

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme

PRESIDENT PAR INTERIM
M. LAVAGNA